

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR DROIT
ET SCIENCE POLITIQUE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SCRUTIN DU JEUDI 28 MARS 2024

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche Droit et science politique modifiés et adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;
Vu la consultation du Comité Electoral Consultatif en ses séances du 6 février et du 20 mars 2024 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'UFR Droit et science politique en date du 8 février 2024 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR Droit et science politique, qui aura lieu le **jeudi 28 mars 2024 de 9h00 à 17h00**, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Pour les personnels :

Bureau de vote n°1

Aix-en-Provence

3, Avenue Robert Schuman

Salle du scrutin : **Salle des Actes** (rez-de-chaussée)

Présidente de bureau de vote : Caroline SIFFREIN-BLANC

Asseseurs :

- Proposé par la liste :

« Nous retrouver » Collège A : Jean-Baptiste PERRIER

« Nous retrouver » Collège B : Vincent REVEILLERE

« FO-ESR » Collège IATSS : Lionel RIBEIRO

Référent élections : Sandra LAUER, Marilyne ROUSSET-GAUTTIER

Bureau de vote n°2

Marseille

110-114, la Canebière

Salle du scrutin : **Salle 310** (3^{ème} étage)

Président de bureau de vote : Jean-Michel MARMAYOU

Asseseurs :

- Proposé par la liste :

« Nous retrouver » Collège A : Emmanuel MATTEUDI

« Nous retrouver » Collège B : Emeline HATT

« ENSEMBLE, POUR UNE FACULTE DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE » Collège IATSS : Nicolas HOLZMANN

« FO-ESR » Collège IATSS : Geneviève ENRICO

Référent élections : Thérèse ANGELINI, Samya ROUABHIA

Pour les usagers :

Bureau de vote n°1

Aix-en-Provence

3, Avenue Robert Schuman

Salle du scrutin : **Salle des Actes** (rez-de-chaussée)

Présidente de bureau de vote : Caroline SIFFREIN-BLANC

Assesseeurs :

- Proposé par la liste : collège USAGERS :

« A JAMAIS LES PREMIERS à faire vivre les campus et défendre les étudiants ! »	Titulaire : Ghjuvan CATONI
	Suppléant : Aymeric FERANDO
« Union Etudiante, contre la précarité et l'extrême droite »	Titulaire : Bob REBOULLEAU

Référent élections : Sandra LAUER, Marilyne ROUSSET-GAUTTIER

Bureau de vote n°2

Marseille

110-114, la Canebière

Salle du scrutin : **Salle 310** (3^{ème} étage)

Président de bureau de vote : Jean-Michel MARMAYOU

Assesseeurs :

- Proposé par la liste : collège USAGERS :

« A JAMAIS LES PREMIERS à faire vivre les campus et défendre les étudiants ! »	Titulaire : Ilian AZZOUTI
	Suppléant : Florent CHIRON DOGLIANI
« VOTE UNEF, CONTRE LA SELECTION, POUR UNE UNIVERSITE INCLUSIVE ET SOCIALE »	Titulaire : Yasmine AMZA
	Suppléant : Anfel DAOUDI

Référent élections : Thérèse ANGELINI, Samya ROUABHIA

Bureau de vote n°3

Aix-en-Provence

Montperrin - 6, avenue du Pignonnet

Salle du scrutin : **Salle M14** (rez-de-jardin)

Président de bureau de vote : Gil CHARBONNIER

Assesseeurs :

- Proposé par la liste : collège USAGERS :

« A JAMAIS LES PREMIERS à faire vivre les campus et défendre les étudiants ! »	Titulaire : Rayan LEFRIYEKH
	Suppléant : Mickael KHOURI
« Union Etudiante, contre la précarité et l'extrême droite »	Titulaire : Violette JOURDANA

Référent élections : Lisa LEBLAND

Bureau de vote n°4

Arles

Espace Van Gogh - Place du Docteur Félix Rey

Salle du scrutin : **BU** (1^{er} étage)

Président de bureau de vote : Frédéric LOMBARD

Assesseurs : collège USAGERS :

<i>Désignés par l'administration en l'absence de proposition par les listes</i>	Titulaire : Fatima DEHBI HEDJA
	Titulaire : Hugo LEFEVRE

Référent élections : Dominique LE GUILLOU

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 : Exécution

Le Directeur de l'UFR Droit et science politique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 mars 2024

**Pour le Président Eric BERTON et par délégation,
le Directeur de l'UFR Droit et science politique**

Le Doyen


Jean-Baptiste PERRIER

